Obtenir le label "Ville et Métiers d'Art de France" (VMA)

Référence : 8.1.1.2

Thématique : Dynamiser et promouvoir les territoires

Notre service

La Mission de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur soutient tout dispositif visant à favoriser le développement et la transmission des savoir-faire d'exception dans les domaines de la création contemporaine et de la préservation du patrimoine bâti ou non, en étroite collaboration avec l'Association Ville et Métiers d'Art.
Aussi, la Mission s'engage à sensibiliser et accompagner les collectivités qui souhaitent obtenir ce label d'exception en menant une politique active de valorisation de leurs métiers d'art pour animer et faire rayonner leur territoire sur le plan touristique, culturel et économique.

Les bénéfices

- Bénéficier de toute l'offre de services réservée à ses adhérents par VMA
- Profiter du partenariat de la Mission avec le réseau Ville et Métiers d'Art (VMA)
- Obtenir l'appui d'un conseiller de la Mission, relais essentiel entre la Collectivité et l'association VMA
- Devenir en tant que détenteur du Label, membre de l'Association Ville et Métiers d'Art de France.

Notre offre

- Vous présenter le label VMA et, sensibiliser les élus à l'intérêt de déposer un dossier de candidature avec la participation du Délégué Général de l'Association Ville et Métiers d'Art de France
- Vous conseiller et accompagner la Collectivité sur toute la durée d'instruction du dossier de demande de label
- Vous assurer la présence de conseillers de la Mission pour animer le réseau local entre les professionnels métiers d'art de la commune, la collectivité et l'association VMA

Public

Collectivités et partenaires

Tarif

Sur contact

Délivré par:

- CMA PACA / Hautes-Alpes (05) :
- CMA PACA / Alpes-Maritimes (06) :
- CMA PACA / Bouches-du-Rhône (13) :
- CMA PACA / Var (83) :
- CMA PACA / Alpes-de-Haute-Provence (04) :
- CMA PACA / Vaucluse (84) : 35, rue Joseph Vernet 84000 Avignon

Tarifs:

- Collectivité / Partenaire - contact